



Secteur Sport

Association des sourds de Grenoble

**On organisera la première Challenge de Pétanque en Doublette.
Samedi 20 Octobre 2018**

**Au boulodrome du Parc de Mairie 15, avenue d'Echirolles à Eybens
(Près de Grenoble) à cote de Caserne de pompiers.**



**Bienvenue à 7h30,
Début Concours à 8h30.
Midi, Buvette et Snack Assurés.**

**13h30, Continuations concours et Complémentaires.
18h30, Remise aux Récompenses.**



**Buffet Entrée à Volonté
Plat Chaud
(Brochette de Volaille ou Dos de Cabillaud)
Buffet Dessert à Volonté
Boissons à Volonté**

Tarif 28 €

20h30 Restaurant crocodile

9, Rue de Beal à Saint Martin
D'Hères



Association déclarée le 7 Avril 1977 à la Préfecture de l'Isère sous le n°8945
Publiée au Journal Officiel n°39 du 4 mai 1977 - Agrément Sport n°17 211 - n° de SIRET : 38148175300014
Siège Administratif : 8 rue du Château 38320 EYBENS - @ : sport@asg38.fr



Affiliée à la FNSF, à Handisport et à l'ODPHI





Secteur Sport

Association des sourds de Grenoble

REGLEMENT DE PETANQUE DOUBLETTE

Art.1- Le secteur Sport de l'Association des Sourds de Grenoble organise le concours de pétanque en doublette « A.S.G Sport »

< **Terrain au boulodrome** du Parc de Mairie 15, avenue d'Echirolles à Eybens >

Art.2- le nombre de doublette admise est illimité. Ce concours « pétanque » est réservé aux joueurs ayant leur licence de F.F.H. compétition, loisir, pass'sport et cadre.

Art.3- le tirage au sort se fera sur place le samedi 20 Octobre 2018 au terrain, Accueil à partir à 7h30, **Début de concours à 8 heures 30.**

Art.4- Ce tournoi de doublette est celui de Tournoi américain.

Art.5- Toutes les parties se joueront à 13 points : la durée de chaque partie sera limitée à 45 minutes, au bout de 45 minutes, la partie est arrêtée. La comptabilité se fera de victoires pour chaque parti gagner ; victoire à 13 points soit 5 Points, Victoire moins de 13 points soit 3 points, nul 2 point, défaite 1 point,

Les 2 premières de chaque poule du Classement seront qualifiées pour 1/4 finale en cas de 24 équipes engagés. En cas de moins d'engagements, passer en demi-finale et Finale ainsi que 3^{ème} et 4^{ème} place.

La durée de demi-finale et finale sera illimitée.

Art.6- Le prix d'engagement est fixé à **16 €** par doublette ou mixtes.

Art.7- Le comité aura le droit de modifier l'attribution des prix selon le nombre d'engagement.

Art.8- A.S.Grenoble décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou vis-à-vis des joueurs et des tiers.

Art.9- ATTRIBUTION des primes :

Sur base de 8 : 1^{er} 70€ - 2^{ème} 40€ - 3^{ème} 20€ - 4^{ème} 10 €

Sur Base de 12 : 1^{er} 90€ - 2^{ème} 60€ - 3^{ème} 40€ - 4^{ème} 20 €

Sur base de 16 : 1^{er} 100 € - 2^{ème} 80 € - 3^{ème} 60 € - 4^{ème} 40 €

Sur Base de 24 : 1^{er} 130 € - 2^{ème} 100 € - 3^{ème} 70 € - 4^{ème} 40 € - Perdu de ¼ finale 20 € chacun équipe

Le responsable Organisation AS Grenoble : Bermond Emmanuel



Association déclarée le 7 Avril 1977 à la Préfecture de l'Isère sous le n°8945
Publiée au Journal Officiel n°39 du 4 mai 1977 - Agrément Sport n°17 211 - n° de SIRET : 38148175300014
Siège Administratif : 8 rue du Château 38320 EYBENS - @ : sport@asg38.fr



Affiliée à la FNSF, à Handisport et à l'ODPHI





Secteur Sport

Association des sourds de Grenoble

Samedi 20 Octobre 2018

Engagements : 16 € par Doublette

N°	Nom et Prénom du joueur (se) Capitaine	Nom et Prénom du joueur (se)
1		
2		
3		
4		
5		

A retourner ce bulletin d'inscription : avant le 10 Octobre 2018

Nombre de doublette à 16 € x = €



Règlement par Chèque Obligatoire : à l'ordre d'ASG Sport

Adresse : Mr Zahir BRIKH, commissaire Pétanque, 16 passage des Pompiers 38140 RIVES Sur FURE

Date et Cachet du Club Signature du responsable :



Association déclarée le 7 Avril 1977 à la Préfecture de l'Isère sous le n°8945
Publiée au Journal Officiel n°39 du 4 mai 1977 - Agrément Sport n°17 211 - n° de SIRET : 38148175300014
Siège Administratif : 8 rue du Château 38320 EYBENS - @ : sport@asg38.fr



Affiliée à la FNSF, à Handisport et à l'ODPHI





Secteur Sport

Association des sourds de Grenoble

Inscription au Restaurant avant 10 Octobre 2018

20h30, Restaurant Crocodile 9, rue de Beal à Saint Martin d'Hères



✂

Nom du Club ou Personne :

Brochette de volaille : Pers. OU Dos de cabillaud : Pers.

Repas : **28 €** x Pers = **Total**

☑ Veuillez envoyer ce coupon avec le chèque à l'ordre d'ASG Sport à

Mr Zahir BRIKH, commissaire Pétanque, 16 passage des Pompiers 38140 RIVES Sur FURE.

***Attention 5 € en plus
après délai ou sur
place.***



Association déclarée le 7 Avril 1977 à la Préfecture de l'Isère sous le n°8945
Publiée au Journal Officiel n°39 du 4 mai 1977 - Agrément Sport n°17 211 - n° de SIRET : 38148175300014
Siège Administratif : 8 rue du Château 38320 EYBENS - @ : sport@asg38.fr
Affiliée à la FNSF, à Handisport et à l'ODPHI

